



À toutes les personnes intéressées

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue lundi le 13 mars 2017 à 19h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande (312 chemin Fyon) :

Cette demande vise un bâtiment accessoire (matricule 3703-97-3693-01) localisé dans le littoral face à une partie du lot 36 du rang 4, Canton Beresford, Paroisse cadastrale de Sainte-Agathe-des-Monts, Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, circonscription foncière de Terrebonne, matricule 3703-97-3693.

Nature et effet de la demande :

Option 1 :

Permettre la démolition de l'abri à bateau situé actuellement dans le littoral face à une partie du lot 36 (matricule 3703-97-3693) et d'autoriser la reconstruction d'un abri à bateau similaire quant à ses dimensions et formes existantes, dans le littoral face au 312, chemin Fyon, étant une autre partie dudit lot 36 (matricule 3803-07-0040).

Option 2 :

À défaut d'accepter la demande de dérogation prévue à l'option 1 : Permettre le déplacement de l'abri à bateau (matricule 3703-97-3693-01) localisé dans le littoral face à une partie du lot 36 (matricule 3703-97-3693) vers le littoral contigu à une autre partie du lot 36 situé au 312, chemin Fyon (matricule 3803-07-0040).

L'effet de cette demande consiste à permettre que soit aménagé le bâtiment accessoire (abri à bateau) face au terrain de son propriétaire, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Ivry-sur-le-Lac  
Ce 14<sup>e</sup> jour de février 2017



Martin Paul Gélinas

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim